



RÈGLEMENT RELATIF AU CIRCUIT CONTINENTAL

(Approuvé par le Conseil le 17 mars 2021 et en vigueur à compter du 1^{er} avril 2021)

Partie I - Dispositions statutaires du niveau Or

1. Principes généraux

- 1.1 Le Circuit continental de World Athletics offre des niveaux de compétition bien distincts, établis en fonction du montant des primes octroyées et de la qualité de l'organisation de Meetings internationaux d'une journée dans le monde entier, sous réserve du respect des dispositions minimales détaillées dans le présent Règlement.
- 1.2 Le Règlement régissant le Circuit continental de World Athletics, à l'intention des Organisateurs des Meetings du Circuit (les Organisateurs), peut être modifié chaque année par World Athletics d'un commun accord avec les Associations continentales.
- 1.3 Les Organisateurs s'engagent à respecter toutes les Règles, Règlements et décisions prises par World Athletics.
- 1.4 Le calendrier du Circuit continental de World Athletics est disponible sur le site Internet de World Athletics.
- 1.5 La demande officielle de permis World Athletics doit être présentée comme suit :
 - 1.5.1 Via le Formulaire de demande prévu à cet effet.
 - 1.5.2 Contresignée par l'Organisateur et la Fédération nationale hôte et transmise à l'Association continentale correspondante.
 - 1.5.3 Avant la date limite fixée par World Athletics.
- 1.6 Aucune demande ne sera prise en considération si elle ne satisfait pas aux dispositions minimales énoncées dans le présent Règlement.

2. Évaluation et rapports

- 2.1 Tous les Meetings du Circuit continental de World Athletics feront l'objet d'une évaluation annuelle portant sur tous les aspects de leur organisation :
 - a. Le niveau des Athlètes qui concourent ;
 - b. Le nombre de spectateurs ;
 - c. Le respect du présent Règlement ;
 - d. Le respect des autres Règles et Règlements ainsi que des directives relatives à la production télévisuelle et la Charte graphique pour l'utilisation du visuel de la marque ;
 - e. Le respect des engagements financiers envers les Athlètes ;
 - f. La conduite des mesures antidopage ;
 - g. La conduite technique de la compétition ;
 - h. Les services fournis aux Athlètes ;
 - i. L'animation de l'événement ;
 - j. Les services de médias.
- 2.2 Le statut d'un Meeting peut être révisé selon les procédures convenues par World Athletics.
- 2.3 Les Délégués techniques nommés par World Athletics doivent être prêts à apporter leur aide à l'Organisateur et ce dernier doit garantir au Délégué une coopération totale.

2.4 Après chaque Meeting, le Délégué technique désigné devra remplir un rapport sous forme de formulaire détaillé concernant le déroulement du Meeting. Il devra être renvoyé à World Athletics au plus tard dix (10) jours après le Meeting.

2.5 Une copie du Rapport du Délégué sera également remise à l'Organisateur et à l'Association continentale concernée qui accueille le Meeting.

3. Exigences minimales dans le cadre d'une candidature

3.1 Normes minimales d'organisation

L'observation et le respect des Règles et Règlements en vigueur constituent, quoi qu'il arrive, l'une des exigences minimales. Si un Meeting ne satisfait pas aux exigences minimales, World Athletics se réserve le droit de ne pas délivrer de permis, de déclasser le Meeting et/ou d'imposer des pénalités pour la prochaine édition.

3.2 Stade et aspects techniques

Capacité minimum (spectateurs)	5000 (minimum 60 % de spectateurs)
Nombre minimum de couloirs	8 couloirs (6 uniquement dans des circonstances exceptionnelles)
Certification d'homologation de piste	Classe 2 minimum (cette exigence ne s'applique pas pour l'année 2021 en raison de la pandémie de COVID-19). Dans le cas de sites d'événements temporaires en stade ou hors du stade, la Règle technique 11.2 s'applique.
Équipements	Homologués World Athletics
Engins	Homologués (qu'il s'agisse des engins personnels ou de ceux fournis par l'Organisateur)
Chronométrage	Entièrement automatique obtenu au moyen d'un Système de photo-finish
Mesurage	Appareils de mesure de distances effectuée électroniquement (EDM) et/ou par vidéo (VDM devant être homologué)
Affichage	Minimum 2 chronomètres, 3 Panneaux électroniques à l'intérieur de la piste
Traitement des données	Compatible avec la télévision
Écran vidéo	Minimum 1 (taille minimum 40 m ²) avec image et données
Système électronique de détection des faux départs	Obligatoire
Anémomètre électronique	Obligatoire
Zone d'échauffement	Adaptée à toutes les disciplines

3.3 Épreuves hors stade

Un Meeting du Circuit continental se déroule habituellement sur une journée et en un seul lieu. Dans la mesure du possible, les Organisateur sont invités à organiser des épreuves la veille et/ou en dehors du stade de compétition principal afin de promouvoir davantage ces épreuves et raccourcir l'horaire de compétition principal. Toutes les installations temporaires doivent être conçues conformément à la Règle 11 des Règles techniques (Tome C – C2.1 du Livre des réglementations de World Athletics), anciennement Règle 149.

3.4 Programme des Meetings du Circuit continental de World Athletics

- a. Les organisateurs doivent prévoir un minimum de 12 épreuves, avec un minimum de cinq (5) épreuves par sexe incluant au moins une (1) épreuve de saut et une (1) épreuve de lancer.
- b. Les 12 épreuves comprendront :
 - Six (6) épreuves principales qui reflèteront autant que possible les intérêts locaux, mais qui viseront également à s'assurer que toutes les disciplines se déroulent de façon homogène tout au long du Circuit continental. Ces épreuves seront convenues avec World Athletics et l'Association continentale concernée.
 - Un groupe secondaire de six (6) épreuves qui seront centrées sur le Continent qui accueille le Meeting et qui récompense d'une manière unique les meilleurs Athlètes de cette Région continentale.
 - Les organisateurs seront libres d'organiser d'autres épreuves et de les affecter au groupe principal ou au groupe secondaire.
- c. L'Organisateur mettra tout en œuvre pour que le programme principal se déroule sur une période de deux (2) heures consécutives.

3.5 Participation des Athlètes et Classement mondial

- a. Au minimum 6 Athlètes devront participer à chaque épreuve.
- b. Un minimum de 50 % du total des Athlètes participant au Meeting doit être issu de la Région continentale dans laquelle le Meeting a lieu.
- c. Un minimum de 15 % du total des Athlètes participant à un Meeting doit être affilié à une Fédération n'appartenant pas à l'Association continentale qui accueille l'événement.
- d. Au maximum quatre Athlètes d'un même pays (autre que le pays hôte) peuvent participer à une épreuve.
- e. Un minimum de 3 Athlètes (avec un maximum de trois par pays) classés parmi les 50 premiers au Classement mondial de World Athletics (au cours de la période d'un mois précédant le Meeting) doit participer à chacune des 12 épreuves internationales au moins.
- f. Pour les Athlètes qui demandent à participer à un Meeting, la priorité sera donnée à ceux qui sont les mieux classés au Classement mondial. La demande d'engagement doit parvenir à l'Organisateur au moins un mois avant la date du Meeting.
- g. Les négociations pour que les Athlètes puissent concourir ne doivent se faire qu'avec les représentants des Athlètes autorisés, par l'intermédiaire de la Fédération membre de l'Athlète ou directement avec l'Athlète.
- h. Des points de Classement mondial de catégorie « A » seront attribués pour toutes les disciplines de niveau or du Circuit continental, à l'exception de la discipline suivante pour laquelle des points de Classement mondial de catégorie « GW » seront attribués : lancer du marteau (hommes et femmes).

3.6 Prime de Meetings du Circuit continental de World Athletics

- a. Les Meetings de niveau or du Circuit continental de World Athletics offriront deux niveaux de prime par discipline : soit 15 000 dollars US, soit 10 000 dollars US.
- b. Au minimum huit disciplines (qui doivent inclure le lancer du marteau) doivent offrir une enveloppe de primes de 15 000 dollars US et au minimum six disciplines doivent offrir une enveloppe de primes de 10 000 dollars US.

Classement	Épreuves principales	Épreuves additionnelles
1	5 000 USD	3 500 USD
2	3 000 USD	2 000 USD
3	2 000 USD	1 400 USD
4	1 400 USD	1 000 USD
5	1 200 USD	800 USD
6	1 000 USD	600 USD
7	800 USD	400 USD
8	600 USD	300 USD
Total	15 000 USD	10 000 USD

- c. À l'exception du lancer de marteau, les mêmes points de Classement mondial seront attribués pour toutes les disciplines, quelle que soit la catégorie de prime.
- d. Le lancer du marteau bénéficiera d'une enveloppe de primes de 15 000 dollars US et permettra de remporter des points de Classement mondial de catégorie « GW ».
- e. Ce qui suit est à la discrétion de l'Organisateur :
 - Pour les courses de demi-fond, des récompenses destinées aux Athlètes qui se classent de la 9^e à la 12^e place ; et
 - Un bonus en cas de Record du monde.
- f. La prime doit être versée dans les 30 jours suivant la réception de l'autorisation par l'Unité d'intégrité de l'athlétisme après les analyses antidopage. Les factures complètes doivent être conformes aux exigences légales, fiscales et procédurales communiquées par l'Organisateur.
- g. Le remboursement des frais de transport sera effectué lors du Meeting ou dans les deux semaines suivant le Meeting, à condition que les documents appropriés aient été remis à l'Organisateur.
- h. À la demande de World Athletics, un Organisateur a l'obligation de fournir, dans un délai de deux semaines, la preuve des paiements effectués aux Athlètes.

3.7 Assurance

Les organisateurs doivent souscrire une police d'assurance responsabilité incluant les Athlètes, les Officiels et les spectateurs, de manière à couvrir les risques dont ils peuvent être responsables. Une autre police d'assurance devrait être souscrite contre les risques d'annulation. Les Athlètes doivent souscrire leur propre assurance pour couvrir les cas d'accident.

3.8 Aspects médicaux et antidopage

- a. L'Organisateur devra fournir :
- Des services médicaux et de secours adéquats sur place, y compris l'assistance d'urgence et les services d'ambulance, ainsi que le traitement des plaies mineures par points de suture ;
 - Des installations de physiothérapie au stade et à l'hôtel des Athlètes.
- b. L'Organisateur organisera et couvrira les coûts des contrôles et analyses antidopage comme suit :
- Douze analyses d'urine au minimum doivent être effectuées lors de l'événement, dont au moins quatre doivent cibler la présence d'Agents stimulant l'érythropoïèse (ASE) ;
 - Les échantillons seront prélevés en stricte conformité avec le Règlement antidopage de World Athletics (et autres documents probants) par des personnes dûment qualifiées ;
 - Les échantillons seront expédiés et analysés par un laboratoire accrédité par l'AMA.
 - Des contrôles additionnels peuvent également être effectués :
 - Lorsque World Athletics décide d'effectuer des prélèvements sanguins avant la compétition à ses propres frais. Dans le cas où des prélèvements sanguins sont prévus avant son événement, l'Organisateur assistera l'Unité d'intégrité de l'athlétisme (chaperons pour escorter les athlètes, espace dans un hôtel pour le prélèvement des échantillons, etc.) ; et/ou
 - Lorsqu'un Athlète bat ou égalise un Record du monde (si plus d'un Athlète bat ou égalise le record dans la même épreuve, alors tous les Athlètes concernés doivent être contrôlés) ;
 - À la demande d'un Athlète qui a battu un Record continental ou national ; et/ou
 - À la demande de l'Unité d'intégrité de l'athlétisme.

La dernière version des Règles antidopage de World Athletics est disponible en téléchargement via le lien suivant : <https://www.worldathletics.org/about-iaaf/documents/book-of-rules> (voir tome D, section 3.1).

3.9 Média

- a. Les services à fournir à la presse et aux photographes doivent être conformes aux Directives de World Athletics relatives aux médias. Les dispositions minimales suivantes doivent être respectées :
- | | |
|----------------|---|
| • Tribunes | Sièges dédiés |
| • Équipement | Accès Internet haut débit et écrans de télévision (recommandé) |
| • Résultats | Accès individuel et public aux résultats en direct |
| • Internet/Web | Les organisateurs sont tenus de fournir des informations pour alimenter le site Internet du |

- | | |
|--------------------------|--|
| | Circuit continental de World Athletics, tout en maintenant leur propre site Internet dédié s'ils ont choisi d'en avoir un. |
| • Communiqués de presse | Minimum deux par mois au cours des trois premiers mois précédant le Meeting et quatre au cours du dernier mois. |
| • Photographes | Accès Internet en WIFI permettant la transmission d'importants volumes de données à haut débit pour le téléchargement et l'envoi rapide de photos numériques depuis les zones du stade dédiées aux médias. |
| • Conférences de presse | Deux au minimum |
| • Stand dédié aux médias | Deux places pour les représentants de World Athletics (incluant deux connexions Internet ADSL haut débit) |

3.10 Télévision

- a. La production télévisuelle et les services aux diffuseurs doivent être conformes aux Lignes directrices relatives à la production télévisuelle et à la Charte graphique pour l'utilisation du visuel de la marque.
- b. La retransmission en direct, ou dans des circonstances exceptionnelles seulement, la retransmission en différé le jour du Meeting est obligatoire dans le pays hôte. Autant que possible, la diffusion en direct devra être utilisée aux fins de promouvoir les concours.

3.11 Logistique

L'hôtel principal du Meeting et les moyens de transport fournis par l'Organisateur doivent satisfaire aux dispositions minimales suivantes :

- | | |
|-----------------------------|--|
| • Classification de l'hôtel | Quatre étoiles minimum |
| • Transport des Athlètes | Depuis/vers l'hôtel, le stade, l'aéroport, la gare |
| • Délégués | Parc automobile |
| • Perches de saut | Transport et stockage |

3.12 Délégués et personnel de World Athletics

- a. Un Délégué technique (DT) sera nommé par World Athletics pour chaque Meeting du Circuit de niveau or.
- b. Le rôle du DT est de s'assurer que le Meeting se déroule conformément aux Règles de World Athletics et au Règlement du Circuit. Les frais de déplacement et d'hébergement du DT sont à la charge du Meeting.
- c. De plus, un Coordonnateur du Circuit continental sera nommé pour gérer tous les aspects relatifs au Circuit.
- d. Le rôle du coordonnateur sera d'aider les Organisateurs de Meeting tout au long de l'année afin d'assurer la meilleure qualité possible des Meetings et de superviser toutes les dispositions à respecter, y compris le contrôle qualité, la communication et les relations presse, les réseaux sociaux, l'Animation des événements et certains aspects techniques, dont le calendrier.

- e. Les frais de déplacement et d'hébergement du Coordonnateur sont à la charge du Meeting.

3.13 Droits marketing et autres

L'Organisateur garantit le respect des accords entre les Organisateur et World Athletics concernant tous les droits marketing et autres accordés à World Athletics.

4. Aspect technique

4.1 Réunion technique

Il est recommandé à l'Organisateur de tenir, la veille de la compétition, une Réunion technique ou une séance d'information similaire réunissant tous les participants.

4.2 Listes des Athlètes engagés et résultats

- a. Les Listes des Athlètes engagés doivent être envoyées à l'Association continentale concernée et à World Athletics (worldathleticsmeetingresults@worldathletics.org) deux jours avant le Meeting.
- b. Les Listes des départs doivent être envoyées la veille au soir, après la Réunion technique (le cas échéant).
- c. La Liste des départs doit comprendre :
- L'épreuve
 - Le nom et le prénom de l'Athlète
 - Le code du pays de l'Athlète
 - La date/année de naissance de l'Athlète
- d. Les résultats doivent, dans l'idéal, être affichés en direct sur le site Internet de l'événement et envoyés immédiatement à la fin de chaque épreuve à World Athletics (worldathleticsmeetingresults@worldathletics.org) et à l'Association continentale, mais pas plus tard que 60 minutes après la fin du Meeting. L'Organisateur doit également s'assurer que l'Association continentale et World Athletics sont informées de toute correction apportée aux Résultats.
- e. Les résultats doivent comprendre :
- L'épreuve
 - La position de l'Athlète à l'arrivée
 - Le nom et le prénom de l'Athlète
 - Le code du pays de l'Athlète
 - La marque réalisée par l'Athlète
 - La vitesse du vent : 100m, 200m, 100/110m haies
 - La vitesse du vent à chaque essai : Saut en longueur et Triple saut
 - Les essais : Saut en hauteur, Saut à la perche, Lancer du poids, Lancer du disque, Lancer du javelot, Saut en hauteur

4.3 Pour les épreuves de 100m à 800m inclus, l'attribution des couloirs sera à la discrétion des Organisateur, qui prendront en considération les performances actuelles et les conditions locales.

4.4 L'ordre d'enchaînement des épreuves de concours sera laissé à la discrétion des Organisateur.

4.5 Le nombre maximal de participants (y compris les lièvres) doit être le suivant :

800m	11 Athlètes y compris les lièvres
1500m	15 Athlètes
3000/5000m	18 Athlètes
3000m steeple	18 Athlètes
Concours	8 Athlètes + max. 2 Athlètes nationaux 12 Athlètes au saut en hauteur et au saut à la perche

Partie II - Dispositions statutaires du niveau Argent

5. Principes généraux

- 5.1 Le Circuit continental de World Athletics offre des niveaux de compétition bien distincts, établis en fonction du montant des primes octroyées et de la qualité de l'organisation de Meetings internationaux d'une journée dans le monde entier, sous réserve du respect des dispositions minimales contenues dans le présent Règlement.
- 5.2 Le Règlement régissant le Circuit continental de World Athletics, à l'intention des Organisateurs des Meetings du Circuit (les Organisateurs), peut être modifié chaque année par World Athletics d'un commun accord avec les Associations continentales.
- 5.3 Les Organisateurs s'engagent à respecter toutes les Règles, Règlements et décisions prises par World Athletics et l'Association continentale concernée.
- 5.4 Le calendrier du Circuit continental de World Athletics est disponible sur le site Internet de World Athletics.
- 5.5 La demande officielle de permis World Athletics doit être présentée comme suit :
- 5.5.1 Via le Formulaire de demande prévu à cet effet.
- 5.5.2 Contresignée par l'Organisateur et la Fédération nationale hôte et transmise à l'Association continentale correspondante.
- 5.5.3 Avant la date limite fixée par World Athletics.
- 5.6 Aucune demande ne sera prise en considération si elle ne satisfait pas aux dispositions minimales énoncées dans le présent Règlement.

6. Évaluation et rapports

- 6.1 Tous les Meetings du Circuit continental de World Athletics feront l'objet d'une évaluation annuelle portant sur tous les aspects de leur organisation :
- Le niveau des Athlètes qui concourent ;
 - Le nombre de spectateurs ;
 - Le respect du présent Règlement ;
 - Le respect des autres Règles et Règlements de World Athletics ainsi que des directives relatives à la production télévisuelle et la Charte graphique pour l'utilisation du visuel de la marque ;
 - Le respect des engagements financiers envers les Athlètes ;
 - La conduite des mesures antidopage ;
 - La conduite technique de la compétition ;
 - Les services fournis aux Athlètes ;
 - L'animation de l'événement ;
 - Les services de médias.
- 6.2 Le statut d'un Meeting peut être révisé selon les procédures convenues par World Athletics.
- 6.3 Les Délégués techniques nommés par l'Association continentale doivent être prêts à apporter leur aide à l'Organisateur et ce dernier doit garantir au Délégué une coopération totale.

- 6.4 Après chaque Meeting, le Délégué technique désigné devra remplir un rapport sous forme de formulaire détaillé concernant le déroulement du Meeting. Il devra être renvoyé à l'Association continentale au plus tard 10 jours après le Meeting.

7. Exigences minimales dans le cadre d'une candidature

7.1 Normes minimales d'organisation

L'observation et le respect des Règles et Règlements en vigueur constituent, quoi qu'il arrive, l'une des exigences minimales. Si un Meeting ne satisfait pas aux exigences minimales, World Athletics se réserve le droit de ne pas délivrer de permis, de déclasser le Meeting et/ou d'imposer des pénalités pour la prochaine édition.

7.2 Stade et aspects techniques

a. Obligatoire

Nombre minimum de couloirs	8 couloirs (6 dans des circonstances exceptionnelles)
Certification d'homologation de piste	Classe 2 minimum (cette exigence ne s'applique pas à l'année 2021 en raison de la pandémie de COVID-19). Dans le cas de sites d'événements temporaires en stade ou hors du stade, la Règle technique 11.2 s'applique.
Équipements	Homologués World Athletics
Engins	Homologués (qu'il s'agisse des engins personnels ou de ceux fournis par l'Organisateur)
Chronométrage	Entièrement automatique obtenu au moyen d'un Système de photo-finish

b. Recommandé

Capacité minimum (spectateurs)	5000 (minimum 60 % de spectateurs)
Zone d'échauffement	Adaptée à toutes les disciplines
Mesurage	Appareils de mesure de distances effectuée électroniquement (EDM)
Affichage	2 chronomètres, 3 Panneaux électroniques à l'intérieur de la piste
Système électronique de détection des faux départs	
Anémomètre électronique	
Traitement des données	Compatible avec la télévision
Écran vidéo	Minimum 1 (taille minimum 40 m ²) avec image et données

7.3 Épreuves hors stade

Un Meeting du Circuit continental se déroule habituellement sur une journée et en un seul lieu. Dans la mesure du possible, les Organisateur sont invités à organiser des épreuves la veille et/ou en dehors du stade de compétition principal afin de promouvoir davantage ces épreuves et raccourcir l'horaire de compétition principal. Toutes les installations temporaires doivent être conçues conformément à la Règle 11 des Règles techniques

(Tome C – C2.1 du Livre des réglementations de World Athletics), anciennement Règle 149.

7.4 Programme des Meetings du Circuit continental de World Athletics

- a. Les organisateurs doivent prévoir un minimum de 12 épreuves, avec un minimum de cinq (5) épreuves par sexe incluant au moins une (1) épreuve de saut et une (1) épreuve de lancer.
- b. L'Organisateur mettra tout en œuvre pour que le programme principal se déroule sur une période de deux heures et demie (2 heures et 30 minutes) consécutives.

7.5 Participation des Athlètes et Classement mondial

- a. Au minimum 6 Athlètes devront participer à chaque épreuve.
- b. Un minimum de 50 % du total des Athlètes participant au Meeting doit être issu de la Région continentale dans laquelle le Meeting a lieu.
- c. Un minimum de 10 % du total des Athlètes participant à un Meeting doit être affilié à une Fédération n'appartenant pas à l'Association continentale qui accueille l'événement.
- d. Au maximum quatre (4) Athlètes d'un même pays (autre que le pays hôte) peuvent participer à une épreuve (dans des circonstances exceptionnelles, le consentement de l'Association continentale peut être accordé pour modifier cette disposition).
- e. Un minimum de trois (3) Athlètes (avec un maximum de trois par pays) classés parmi les 100 premiers au Classement mondial (au cours de la période d'un mois précédant le Meeting) doit participer à chacune des 12 épreuves internationales (au moins).
- f. Pour les Athlètes qui demandent à participer à un Meeting, la priorité sera donnée à ceux qui sont les mieux classés au Classement mondial. La demande d'engagement doit parvenir à l'Organisateur au moins un mois avant la date du Meeting.
- g. Les négociations pour que les Athlètes puissent concourir ne doivent se faire qu'avec les représentants des Athlètes autorisés, par l'intermédiaire de la Fédération membre de l'Athlète ou directement avec l'Athlète.
- h. Des points de Classement mondial de catégorie « B » seront attribués pour tous les Meetings de niveau argent du Circuit continental.

7.6 Prime de Meetings du Circuit continental de World Athletics

- a. Le Meeting doit proposer des primes pour un montant total de 75 000 dollars US.
- b. Le montant minimum total doit être de 5 000 dollars US pour chaque épreuve selon le schéma suivant :

Classement	Épreuves
1	1 600 USD
2	1 200 USD
3	900 USD

4	600 USD
5	400 USD
6	300 USD
Total	5 000 USD

- c. Ce qui suit est à la discrétion de l'Organisateur :
- Le versement d'une prime pour les Athlètes classés au-delà de la 6^e place ; et
 - Un bonus en cas de Record du monde.
- d. La prime doit être versée dans les 30 jours suivant la réception de l'autorisation par l'Unité d'intégrité de l'athlétisme faisant suite aux analyses antidopage et d'une facture complète du Représentant d'athlètes.
- e. Les frais de transport seront pris en charge 30 jours avant le Meeting, à condition que les documents nécessaires aient été remis à l'Organisateur du Meeting.
- f. À la demande de World Athletics, un Organisateur a l'obligation de fournir, dans un délai de deux semaines, la preuve des paiements effectués aux Athlètes.

7.7 Assurance

Les Organisateurs doivent souscrire une police d'assurance responsabilité incluant les Athlètes, les Officiels et les spectateurs, de manière à couvrir les risques dont ils peuvent être responsables. Une autre police d'assurance devrait être souscrite contre les risques d'annulation. Les Athlètes doivent souscrire leur propre assurance pour couvrir les cas d'accident.

7.8 Aspects médicaux et relatifs à la lutte antidopage

- a. L'Organisateur devra fournir :
- Des services médicaux et de secours adéquats sur place, y compris l'assistance d'urgence et les services d'ambulance, ainsi que le traitement des plaies mineures par points de suture ;
 - Des installations de physiothérapie au stade et à l'hôtel des Athlètes.
- b. L'Organisateur organisera et couvrira les coûts des contrôles et analyses antidopage comme suit :
- Six analyses d'urine au minimum doivent être effectuées lors de l'événement, dont au moins deux doivent cibler la présence d'Agents stimulant l'érythropoïèse (ASE) ;
 - Les échantillons seront prélevés en stricte conformité avec les Règles antidopage de World Athletics (et annexes) par des personnes dûment qualifiées ;
 - Les échantillons seront expédiés et analysés par un laboratoire accrédité par l'AMA ;
 - Des contrôles additionnels peuvent également être effectués :
 - Lorsque World Athletics décide d'effectuer des prélèvements

sanguins avant la compétition à ses propres frais. Dans le cas où des prélèvements sanguins sont prévus avant son événement, l'Organisateur assistera l'Unité d'intégrité de l'athlétisme (escortes, espace dans un hôtel pour le prélèvement des échantillons, etc.); et/ou

- Lorsqu'un Athlète bat ou égalise un Record du monde (si plus d'un Athlète bat ou égalise le record dans la même épreuve, alors tous les Athlètes concernés doivent être contrôlés); et/ou
- À la demande d'un Athlète qui a battu un Record continental ou national;
- À la demande de l'Unité d'intégrité de l'athlétisme.

La dernière version des Règles antidopage de World Athletics est disponible en téléchargement via le lien suivant : <https://www.worldathletics.org/about-iaaf/documents/book-of-rules> (voir tome D, section 3.1).

7.9 Média

Les services à fournir à la presse et aux photographes doivent être conformes aux Directives de World Athletics relatives aux médias. Les dispositions minimales suivantes doivent être respectées :

• Tribunes	Sièges dédiés
• Équipement	Accès Internet haut débit et écrans de télévision (recommandé)
• Résultats	Accès individuel et public aux résultats en direct
• Internet/Web	Les organisateurs sont tenus de fournir des informations pour alimenter le site Internet du Circuit continental de World Athletics.
• Conférences de presse	Au minimum deux
• Photographes	Accès Internet haut débit en WIFI pour un téléchargement rapide de fichiers

7.10 Diffusion

Un flux vidéo en direct de haute qualité doit être disponible sur le site Internet du Circuit continental et sur le site Internet de l'événement ou sur une plateforme similaire.

7.11 Logistique

L'hôtel principal du Meeting et les moyens de transport fournis par l'Organisateur doivent satisfaire aux dispositions minimales suivantes :

• Classification de l'hôtel	Trois étoiles minimum
• Transport des Athlètes	Depuis/vers l'hôtel, le stade, l'aéroport, la gare
• Délégués	Parc automobile
• Perches de saut	Transport et stockage

7.12 Droits marketing et autres

L'Organisateur garantit le respect des accords entre les Organisateur et World Athletics concernant tous les droits marketing et autres accordés à World Athletics.

8. Aspect technique

8.1 Réunion technique

Il est recommandé à l'Organisateur de tenir, la veille de la compétition, une Réunion technique ou une séance d'information similaire réunissant tous les participants.

8.2 Listes des Athlètes engagés et résultats

a. Les Listes des Athlètes engagés doivent être envoyées à l'Association continentale concernée et à World Athletics (worldathleticsmeetingresults@worldathletics.org) deux jours avant le Meeting.

b. Les Listes des départs doivent être envoyées la veille au soir, après la Réunion technique (le cas échéant).

c. La liste des départs doit comprendre :

- L'épreuve
- Le nom et le prénom de l'Athlète
- Le code du pays de l'Athlète
- La date/année de naissance de l'Athlète

d. Les résultats doivent, dans l'idéal, être affichés en direct sur le site Internet de l'événement et envoyés immédiatement (à la fin de chaque épreuve) à World Athletics (worldathleticsmeetingresults@worldathletics.org) et à l'Association continentale, mais pas plus tard que 60 minutes après la fin du Meeting. L'Organisateur doit également s'assurer que l'Association continentale et World Athletics sont informées de toute correction apportée aux Résultats.

e. Les résultats doivent comprendre :

- L'épreuve
- La position de l'Athlète à l'arrivée
- Le nom et le prénom de l'Athlète
- Le code du pays de l'Athlète
- La marque réalisée par l'Athlète
- La vitesse du vent : 100m, 200m, 100/110m haies
- La vitesse du vent à chaque essai : Saut en longueur et Triple saut
- Les essais : Saut en hauteur, Saut à la perche, Lancer du poids, Lancer du disque, Lancer du javelot, Saut en hauteur

8.3 Pour les épreuves de 100m à 800m inclus, l'attribution des couloirs sera à la discrétion des Organisateur, qui prendront en considération les performances actuelles et les conditions locales.

8.4 L'ordre d'enchaînement des épreuves de concours sera laissé à la discrétion des Organisateur.

8.5 Le nombre maximal de participants (y compris les lièvres) doit être le suivant :

800m	11 Athlètes y compris les lièvres
1500m	15 Athlètes
3000/5000m	18 Athlètes
3000m steeple	18 Athlètes
Concours	8 Athlètes + max. 2 Athlètes nationaux 12 Athlètes au saut en hauteur et au saut à la perche

Partie III - Dispositions statutaires du niveau Bronze

9. Principes généraux

- 9.1 Le Circuit continental de World Athletics offre des niveaux de compétition bien distincts, établis en fonction du montant des primes octroyées et de la qualité de l'organisation de Meetings internationaux d'une journée dans le monde entier, sous réserve du respect des dispositions minimales énoncées dans le présent Règlement.
- 9.2 Le Règlement régissant le Circuit continental de World Athletics, à l'intention des Organisateurs des Meetings du Circuit (les Organisateurs), peut être modifié chaque année par World Athletics d'un commun accord avec les Associations continentales.
- 9.3 Les Organisateurs s'engagent à respecter toutes les Règles, les Règlements et décisions prises par World Athletics et l'Association continentale concernée.
- 9.4 Le calendrier du Circuit continental de World Athletics est disponible sur le site Internet de World Athletics.
- 9.5 La demande officielle de permis World Athletics doit être présentée comme suit :
- 9.5.1 Via le Formulaire de demande prévu à cet effet.
- 9.5.2 Contresignée par l'Organisateur et la Fédération nationale hôte et transmise à l'Association continentale correspondante.
- 9.5.3 Avant la date limite fixée par World Athletics.
- 9.6 Aucune demande ne sera prise en considération si elle ne satisfait pas aux dispositions minimales énoncées dans le présent Règlement.

10. Évaluation et rapports

- 10.1 Tous les Meetings du Circuit continental de World Athletics feront l'objet d'une évaluation annuelle portant sur tous les aspects de leur organisation :
- Le niveau des Athlètes qui concourent ;
 - Le nombre de spectateurs ;
 - Le respect du présent Règlement ;
 - Le respect des autres Règles et Règlements ainsi que des directives relatives à la production télévisuelle et la Charte graphique pour l'utilisation du visuel de la marque ;
 - Le respect des engagements financiers envers les Athlètes ;
 - La conduite des mesures antidopage ;
 - La conduite technique de la compétition ;
 - Les services fournis aux Athlètes ;
 - L'animation de l'événement ;
 - Les services de médias.
- 10.2 Le statut d'un Meeting peut être révisé selon les procédures convenues par World Athletics.
- 10.3 Les Délégués techniques nommés par l'Association continentale doivent être prêts à apporter leur aide à l'Organisateur et ce dernier doit garantir au Délégué une coopération totale.

- 10.4 Après chaque Meeting, le Délégué technique désigné devra remplir un rapport sous forme de formulaire détaillé concernant le déroulement du Meeting. Il devra être renvoyé à l'Association continentale au plus tard dix (10) jours après le Meeting.

11. Exigences minimales dans le cadre d'une candidature

11.1 Normes minimales d'organisation

L'observation et le respect des Règles et Règlements en vigueur constituent, quoi qu'il arrive, l'une des exigences minimales. Si un Meeting ne satisfait pas aux exigences minimales, World Athletics se réserve le droit de ne pas délivrer de permis, de déclasser le Meeting et/ou d'imposer des pénalités pour la prochaine édition.

11.2 Stade et aspects techniques

a. Obligatoire

Nombre minimum de couloirs	6 couloirs
Certification d'homologation de piste	Classe 2 minimum (cette exigence ne s'applique pas pour l'année 2021 en raison de la pandémie de COVID-19). Dans le cas de sites d'événements temporaires en stade ou hors du stade, la Règle technique 11.2 s'applique.
Équipements	Homologués World Athletics
Engins	Homologués (qu'il s'agisse des engins personnels ou de ceux fournis par l'Organisateur)
Chronométrage	Entièrement automatique obtenu au moyen d'un Système de photo-finish

b. Recommandé

Capacité minimum (spectateurs)	5000 (minimum 60 % de spectateurs)
Zone d'échauffement	Adaptée à toutes les disciplines
Mesurage	Appareils de mesure de distances effectuée électroniquement (EDM)
Affichage	2 chronomètres, 3 panneaux électroniques à l'intérieur de la piste
Système électronique de détection des faux départs	
Anémomètre électronique	
Traitement des données	Compatible avec la télévision
Écran vidéo	Minimum 1 (taille minimum 40 m ²) avec image et données

11.3 Épreuves hors stade

Un Meeting du Circuit continental se déroule habituellement sur une journée et en un seul lieu. Dans la mesure du possible, les Organisateurs sont invités à organiser des épreuves la veille et/ou en dehors du stade de compétition principal afin de promouvoir davantage ces épreuves et raccourcir l'horaire de compétition principal. Toutes les installations temporaires doivent être conçues conformément à la Règle 11 des Règles techniques

(Tome C – C2.1 du Livre des réglementations de World Athletics), anciennement Règle 149.

11.4 Programme des Meetings du Circuit continental de World Athletics

- a. Les organisateurs doivent prévoir un minimum de 12 épreuves, avec un minimum de cinq (5) épreuves par sexe incluant au moins une (1) épreuve de saut et une (1) épreuve de lancer.
- b. L'Organisateur mettra tout en œuvre pour que le programme principal se déroule sur une période de deux heures et demie (2 heures et 30 minutes) consécutives.

11.5 Participation des Athlètes et Classement mondial

- a. Il doit y avoir au moins 6 Athlètes dans une même épreuve provenant de trois (3) pays différents (le consentement de l'Association continentale pour modifier cette disposition peut être accordé dans des circonstances exceptionnelles).
- b. Au maximum quatre (4) Athlètes d'un même pays (autre que le pays hôte) peuvent participer à une épreuve (le consentement de l'Association continentale pour modifier cette disposition peut être accordé dans des circonstances exceptionnelles).
- c. La participation des athlètes aux compétitions doit être discutée uniquement avec les Représentants d'athlètes autorisés, par l'intermédiaire de la Fédération membre ou directement avec l'Athlète.
- d. Les Meetings de niveau bronze du Circuit continental permettront aux Athlètes d'accumuler des points pour le Classement mondial de catégorie « C ».

11.6 Prime de Meetings du Circuit continental de World Athletics

- a. Le Meeting doit proposer des primes pour un montant total de 25 000 dollars US.
- b. Ce qui suit est à la discrétion de l'Organisateur :
 - Le versement d'une prime pour les Athlètes classés au-delà de la 6^e place ; et
 - Un bonus en cas de Record du monde.
- c. La prime doit être versée dans les 30 jours suivant la réception de l'autorisation par l'Unité d'intégrité de l'athlétisme faisant suite aux analyses antidopage et d'une facture complète du Représentant d'athlètes.
- d. Les frais de transport seront pris en charge 30 jours avant le Meeting, à condition que les documents nécessaires aient été remis à l'Organisateur du Meeting.
- e. À la demande de World Athletics, un Organisateur a l'obligation de fournir, dans un délai de deux semaines, la preuve des paiements effectués aux Athlètes.

11.7 Assurance

Les Organisateur doivent souscrire une police d'assurance responsabilité incluant les Athlètes, les Officiels et les spectateurs, de manière à couvrir les risques dont ils peuvent être responsables. Une autre police d'assurance devrait être souscrite contre les risques d'annulation. Les Athlètes doivent souscrire leur propre assurance pour couvrir les cas d'accident.

11.8 Aspects médicaux et antidopage

- a. L'Organisateur devra fournir :
 - Des services médicaux et de secours adéquats sur place, y compris l'assistance d'urgence et les services d'ambulance, ainsi que le traitement des plaies mineures par points de suture ;
 - Des installations de physiothérapie au stade et à l'hôtel des Athlètes.
- b. L'Organisateur organisera et couvrira les coûts des contrôles et analyses antidopage comme suit :
 - Cinq analyses d'urine au minimum doivent être effectuées lors de l'événement ;
 - Les échantillons seront prélevés en stricte conformité avec le Règlement antidopage de World Athletics (et autres documents probants) par des personnes dûment qualifiées ;
 - Les échantillons seront expédiés et analysés par un laboratoire accrédité par l'AMA ;
 - Des contrôles additionnels peuvent également être effectués :
 - Lorsque World Athletics décide d'effectuer des prélèvements sanguins avant la compétition à ses propres frais. Dans le cas où des prélèvements sanguins sont prévus avant son événement, l'Organisateur assistera l'Unité d'intégrité de l'athlétisme (chaperons pour escorter les athlètes, espace dans un hôtel pour le prélèvement des échantillons, etc.) ; et/ou
 - Lorsqu'un Athlète bat ou égalise un Record du monde (si plus d'un Athlète bat ou égalise le record dans la même épreuve, alors tous les Athlètes concernés doivent être contrôlés) ; et/ou
 - À la demande d'un Athlète qui a battu un Record continental ou national ;
 - À la demande de l'Unité d'intégrité de l'athlétisme.

La dernière version des Règles antidopage de World Athletics est disponible en téléchargement via le lien suivant : <https://www.worldathletics.org/about-iaaf/documents/book-of-rules> (voir tome D, sections D3.1).

11.9 Média

Les services à fournir à la presse et aux photographes doivent être conformes aux normes internationales relatives aux médias. Il est recommandé de respecter les dispositions minimales suivantes :

- Tribune de presse et espace de travail dédiés
- Accès Internet haut débit
- Accès aux résultats en direct (via le site Internet, des moniteurs dédiés, des documents imprimés, etc.)

11.10 Diffusion

Un flux vidéo en direct haute définition doit être disponible sur le site Internet du Circuit continental et sur le site Internet de l'événement ou sur une plateforme similaire.

11.11 Logistique

L'hôtel principal du Meeting et les moyens de transport fournis par l'Organisateur doivent satisfaire aux dispositions minimales suivantes :

Classification de l'hôtel	Trois étoiles minimum
Transport des Athlètes	Depuis/vers l'hôtel, le stade, l'aéroport, la gare
Délégués	Parc automobile
Perches de saut	Transport et stockage

11.12 Droits marketing et autres

L'Organisateur garantit le respect des accords entre les Organisateurs et World Athletics concernant tous les droits marketing et autres accordés à World Athletics.

12. Aspect technique

12.1 Réunion technique

Il est recommandé à l'Organisateur de tenir, la veille de la compétition, une Réunion technique ou une séance d'information similaire réunissant tous les participants.

12.2 Listes des Athlètes engagés et résultats

- Les Listes des Athlètes engagés doivent être envoyées à l'Association continentale concernée et à World Athletics (worldathleticsmeetingresults@worldathletics.org) deux jours avant le Meeting.
- Les Listes des départs doivent être envoyées la veille au soir, après la Réunion technique (le cas échéant).
- La Liste des départs doit comprendre :
 - L'épreuve
 - Le nom et le prénom de l'Athlète
 - Le code du pays de l'Athlète
 - La date/année de naissance de l'Athlète
- Les résultats doivent, dans l'idéal, être affichés en direct sur le site Internet de l'événement et envoyés immédiatement à la fin de chaque épreuve à World Athletics (worldathleticsmeetingresults@worldathletics.org) et à l'Association continentale, mais pas plus tard que 60 minutes après la fin du Meeting. L'Organisateur doit également s'assurer que l'Association continentale et World Athletics sont informées de toute correction apportée aux Résultats.

e. Les résultats doivent comprendre :

- L'épreuve
- La position de l'Athlète à l'arrivée
- Le nom et le prénom de l'Athlète
- Le code du pays de l'Athlète
- La marque réalisée par l'Athlète
- La vitesse du vent : 100m, 200m, 100/110m haies
- La vitesse du vent à chaque essai : Saut en longueur et Triple saut
- Les essais : Saut en hauteur, Saut à la perche, Lancer du poids, Lancer du disque, Lancer du javelot, Saut en hauteur

12.3 Pour les épreuves de 100m à 800m inclus, l'attribution des couloirs sera à la discrétion des Organisateurs, qui prendront en considération les performances actuelles et les conditions locales.

12.4 L'ordre d'enchaînement des épreuves de concours sera laissé à la discrétion des Organisateurs.

12.5 Le nombre maximal de participants (y compris les lièvres) doit être le suivant :

800m	11 Athlètes y compris les lièvres
1500m	15 Athlètes
3000/5000m	18 Athlètes
3000m steeple	18 Athlètes
Concours	8 Athlètes + max. 2 Athlètes nationaux 12 Athlètes au saut en hauteur et au saut à la perche